

2026/294

nomenclature: 5.4.3

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Délégation temporaire des fonctions d'officier de l'état civil à un conseiller municipal

Le Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-32,

Vu la délibération 2026-03-029-DGS du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 installant Monsieur Wilfried CLUCHIER au sein du Conseil Municipal,

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Wilfried Henri CLUCHIER est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour remplir les fonctions d'officier de l'état civil le 3 octobre 2026 et notamment pour célébrer un mariage à 14h30.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie, et copie en sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Dax (Landes), Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Dax (Landes) et l'intéressé.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Fait à Tarnos, le 18/09/2026

Publié sur le site de la Ville le 23/09/2026

Le Maire de Tarnos

Marc MABILLET

